

INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT CENTRE DE LOISIRS LE CASTELET -CASTINE EN PLAINE

Face à des difficultés liées la gestion des demandes et annulations d'inscription, le COPIL réunissant les municipalités du Castelet et de Castine en Plaine, ainsi que l'association Familles Rurales du Calvados a pris la décision de modifier les modalités d'inscriptions de manière à faciliter l'organisation de l'ACM, et mieux répondre aux besoins des familles.

NEW!

- nouvelles modalités d'inscriptions et d'annulations
- acompte de 50% à verser à l'inscription
- paiement possible par CB en ligne sur le portail familles



QUAND ? À partir du **12 janvier 2026**
pour les inscriptions aux vacances d'hiver

DÉLAIS DE MODIFICATION :

Vous pouvez ajouter ou annuler une inscription, en respectant les délais ci-dessous,

- Pour les **mercredis** : **10 jours avant** la journée concernée (dimanche).
- Pour les **vacances scolaires** : **2 semaines avant** la semaine concernée (jusqu'au dimanche également).

En cas de non respect de ces délais, toute absence sans justificatif médical sera facturée.



RÈGLEMENT :

- Un **acompte de 50%** sera demandé immédiatement à l'inscription.
 - Une facture du restant à régler sera envoyée à la date de facturation prévue au calendrier annuel.
 - Le règlement peut s'effectuer par espèce, chèque bancaire, CB en ligne, virement bancaire, CESU, chèques vacances...
- En cas de factures impayées, aucune nouvelle inscription ne pourra avoir lieu.
- En cas d'annulation justifiée et dans le respect des délais, un avoir sera créé et déduit de votre prochaine facture.



En cas de difficulté dans la mise en place de ces nouvelles modalités, n'hésitez pas à solliciter le secrétariat Familles Rurales au 02 31 77 16 10.

Fédération Familles Rurales du Calvados

2 rue du canada 14310 Villers-Bocage

secrétariat : 02 31 77 16 10 fd.calvados@faamillesrurales.org

pôle enfance : 06 51 92 96 14 silvain.joron@famillesrurales.org

ALSH Le Castelet - Castine en Plaine : 07 66 29 86 05

